Trente-et-unième Année. — N° 207 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 26 JUILLET 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET C^ie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
Bruxelles, à L'OFFICE DE PUBLICITÉ.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche 1er Août 1886

Candidat :

François Roussel

MANUFACTURIER, CONSEILLER MUNICIPAL, MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES.

ROUBAIX, LE 25 JUILLET 1886

L'affaire de Chateauvillain

On ne sait pas encore si ce procès viendra aux assises de Grenoble à la session d'août ou à celle de novembre. D'ailleurs, on est encore sans nouvelle de la chambre des mises en accusation. Une fois son arrêt rendu, l'exécution en sera remise au procureur-général qui, naturellement, suivra les instructions du ministère. Il semble impossible qu'un examen sérieux puisse être fait du dossier assez précipitamment pour être prêt en août. Les défenseurs, qui n'ont discuté qu'une subsidiaire question de compétence, ont besoin d'une procédure sérieuse pour examiner le fond. C'est justement l'examen du fond que le parquet semble grandement appréhender.

Aucun supplément d'instruction ne serait fait, assurent les amis du gouvernement ; et le gouvernement, qui veut « se débarrasser le plus vite possible » de cette fâcheuse affaire, aurait des raisons d'être obéi ; l'affaire serait *indiquée* pour le 10 août, et durerait sans doute jusqu'au 15. S'il en est ainsi, le parquet avoue implicitement qu'il n'attend rien des débats, que mieux vaut en finir par un acquittement rapide, afin d'éviter un débat approfondi qui finirait de compromettre deux fonctionnaires. Le sacrifice du préfet et du sous-préfet, devenu inévitable à la suite d'enquêtes trop exactes, serait une défaite ajoutée à l'ennui de l'acquittement.

En attendant, les précautions et préparations ne sont pas oubliées. Le système prémédité s'annonce à divers signes. Ce ne sera plus la violence légitime ni le droit de l'administration que l'on plaidera, selon toute apparence, mais la prudence, la douceur, l'onction et la modération qu'on accusera Fischer d'avoir oubliées.

Le président du tribunal de Bourgoin l'avait dit déjà au maréchal des logis Max : « Si tout le monde avait eu le même sang froid, la même prudence que vous, ce malheur ne serait pas arrivé. « Tout le monde a compris que, si le préfet et le sous-préfet avaient eu un peu de sang-froid et de prudence, ils n'auraient pas commis l'illégalité, épouvantable en ses conséquences, qui a réduit les habitants de l'usine de Lacombe à l'extrémité suprême de se défendre et contraint leur chef à recevoir au premier rang les balles de gendarmes sans notion du droit, menés par un sous-préfet incapable d'articuler un commandement utile.

Dans tous les cas, le gouvernement vient de reprendre une mesure faite pour aider également l'accusation et couvrir l'administration quel que soit le résultat. C'est de récompenser par la médaille militaire le seul gendarme qui n'ait pas fait usage de ses armes, le maréchal des logis *Max*. Le *Nouvelliste de l'Isère* annonce ainsi la chose :

Par decret en date du 16 juillet courant, la médaille militaire a été conférée à M. Jean-Pierre Max, maréchal des logis chef à la compagnie de gendarmerie de l'Isère (14e légion). - 21 ans de services. 4 campagnes.

M. le maréchal des logis Max est *le seul gendarme qui se soit conduit correctement* dans la déplorable affaire de Châteauvillain. Tout le monde, président du tribunal, procureur de la République, avocats, prévenus, lui ont rendu la justice la plus éclatante. Lui seul, alors que le sous-préfet et le commissaire de police avaient complètement perdu la tête et astaient affolés au meurtre de la fille Bonnevie et de M. Fischer par les gendarmes, lui seul, disons-nous, a conservé tout son sang-froid. Il n'a pu tirer son sabre ni fait usage de son revolver, mais s'est seulement précipité sur Fischer, une fois que la porte a été ouverte, pour l'empêcher de tirer de nouveau s'il en avait l'intention.

Dans ces conditions, en donnant la médaille militaire au maréchal des logis Max, le gouvernement reconnait implicitement que les autres gendarmes ne sont pas dignes de cette faveur, puisqu'il récompense seulement celui qui a fait preuve d'une louable modération dans l'exécution de son mandat.

Après tout, c'est un acte de justice, et nous n'y voulons pas contredire. Ce sera, si l'on veut, aussi un acte d'habileté. Mais quant à en tirer un parti quelconque de tactique ou de discussion contre les accusés, ce serait une erreur. Il est trop facile d'observer que si la modération du gendarme vaut une récompense, l'emportement, la violence et les mensonges publics de Massat, de Douillet, de Balland exigent une réparation.

NOUVELLES DU JOUR

Explosion

Le Havre, 24 juillet. — Un bateau qui était naufragé en face de Frascati a fait explosion. C'était un sloop chargé de cent caisses de dynamite et de poudre.

L'explosion s'est produite par suite du choc contre les galets sur lesquels il roulait, poussé par la force des vagues.

Une femme a été tuée et un gendarme légèrement atteint.

Le Havre, 24 juillet. — Au moment de l'explosion le sloop *les Pêcheries françaises*, contenait exactement cent caisses de dynamite et neuf cents kilogs de poudre. Des débris ont été retrouvés ce matin dans un périmètre de 2000 mètres.

Un choc semblable à celui produit par un tremblement de terre a été ressenti par toute la ville. Dans le quartier du Perret presque tous les carreaux des maisons sont brisés.

Une trombe d'eau formidable, produite par l'explosion, est retombée place Richelieu.

Au centre de la ville, plusieurs personnes ont été blessées par des poutres et des morceaux de fer lancés dans les maisons.

Un mât a défoncé le toit de l'école rue de la Corderie et traversé entièrement la maison occasionnant de grands dégâts dans les classes. Les toitures des maisons et les embarcations avoisinant le lieu de l'explosion ont été défoncées comme après un bombardement.

Un ancre a été retrouvé sur un balcon, près de l'hotel Frascati. Dans une grande partie de la ville le gaz s'est éteint. Aux chantiers normands seuls les dégâts atteignent 10,000 francs.

Mort de Mgr Riehl

On annonce la mort de Mgr Riehl, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur-de-Marie, évêque titulaire de Colophon, vicaire apostolique de la Sénégambie, décédé à Chevilly, à la suite d'une longue maladie.

Inauguration de l'exposition des sciences et des arts industriels

Paris, 24 juillet. — L'ouverture de l'Exposition des Sciences et des Arts industriels vient d'avoir lieu, en présence d'une grande affluence d'invités.

M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, qui devait présider cette cérémonie, s'étant trouvé empêché au dernier moment, le ministre a délégué, pour le remplacer, M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

M. Turquet a ouvert la séance à deux heures un quart, par un discours.

Collision d'un steamer et d'une baleine

Paris, 24 juillet. — Le capitaine du *Waesland*, steamer de la *Red Star Line*, fait savoir, qu'en quittant la Manche, son navire a tué, en le heurtant, une baleine qui dormait probablement sur l'eau.

M. Victor Duruy

Paris, 24 juillet. — M. Goblet a annoncé au conseil supérieur de l'instruction publique la démission de M. Victor Duruy.

« C'est en raison de son âge, a dit le ministre, que M. Duruy a pris cette resolution. »

La *Patrie* croit que l'ancien ministre de Napoléon III a d'autres raisons que celle de l'âge pour ne plus siéger dans ce conseil.

Une épilogue du procès Crawford-Dilke

Londres, 24 juillet. — On connait l'issue du procès Crawford-Dilke. On assure, à Londres, que sir Charles Dilke sera poursuivi pour faux témoignage, parce que le verdict et le jugement d'hier impliquent que ses déclarations faites sous serment, ont été mensongères.

Révolte à la Roquette

Paris, 24 juillet. — A la suite d'une mesure prise par le ministère de l'intérieur, et par laquelle tout l'argent gagné par les détenus de la Roquette était transformé en crédit à la cantine, sans qu'ils pussent en avoir sur eux, une révolte a éclaté à l'atelier de la cordonnerie.

Plusieurs détenus armés de tranchets ont menacé les gardiens.

On courut chercher le poste. A son arrivée, les révoltés se précipitèrent sur les soldats en essayant de les désarmer.

Dans la lutte, trois détenus ont été légèrement blessés.

Le président du Folkething en Danemarck

Copenhague, 24 juillet. — M. Berg, président du Folkething, qui avait été condamné à six mois d'emprisonnement, a quitté aujourd'hui la prison où il a subi sa peine.

Une fête qui devait avoir lieu en son honneur au Jardin Zoologique et à Landskrone a été interdite par les autorités. Le comité organisateur a résolu de célébrer la fête à Marienlyst.

Le traité franco-hovas

On nous écrit de Paris :

« L'on ne s'entretient, aujourd'hui, que de l'affaire Marmonnier, un pétard dirigé contre M. de Freycinet, par l'ancien secrétaire de M. Brisson, aujourd'hui député, mais qui fait long feu, car s'il eut éclaté dans les derniers jours de la session, il est certain qu'il aurait fait passer un mauvais quart d'heure au président du conseil.

« M. Marmonnier estime, contrairement à l'avis de M. de Freycinet, que le colonel Digby Willougby, qui arrive de Madagascar, est chargé par le gouvernement malgache ou par la banque Abraham Kingso nouvellement créée avec privilège royal, d'une mission qui ne tend à rien moins qu'à supprimer de fait les effets de notre recent traité avec les Hovas.

» Il est clair, en effet, que, si cette banque prête 800,000 livres sterling (20,000,000 de francs) au gouvernement Malgache, ce gouvernement a pour toujours aliéné sa politique au profit des intérêts britanniques.

Or, le colonel Digby-Willougby étant représenté n'étant venu en Europe que pour assurer la comme ... rat que la banque Abraham-Kingson réalisation du p... mission est menaçante pour doit faire aux Hovas, sa ... dans la grande île notre influence et nos intérêts ... africaine.

» Voyez-vous cette révélation se produisant avec l'appui de la faction Brisson et avec celui de M. Ferry à la fin de la session; et cela après les assurances optimistes du président du Conseil. Il y avait de quoi ajouté au rejet de la Convention italienne, de le précipiter irrémissiblement du pouvoir.

« Mais il parait que les coalisés n'ont pas osé alors interpeller le ministre des affaires étrangères, parce qu'ils n'étaient pas assez sûrs de leur fait. Aussi, maintenant qu'ils sont prêts, ont-ils dû recourir à une lettre que M. Marmonnier a adressée à M. de Freycinet et qui figure dans tous les journaux.

« Le président du conseil n'est pas naturellement sans s'inquiéter de ces révélations, mais il déclare que le départ de Madagascar du colonal Digby Willougby ayant eu lieu avant l'arrivée de M. Lemyre de Villiers, il lui faut attendre les prochaines dépêches de notre résident général avant de rien décider. Jusque là, et c'est lui-même qui le déclare dans une lettre publiée ce soir par le *Temps*, « il va veiller à la stricte exécution du traité conclu avec la reine de Madagascar. »

» Ici, le public n'est pas, je dois le constater, autrement rassuré. Nous avons été tellement échaudé au Tonkin (entreprise Ferry) qu'il redoute qu'il en soit de même à Madagascar (entreprise Freycinet).

» Ce qui n'est pas sans ajouter à ces craintes, c'est qu'au dire du colonel Willoughy, la nouvelle armée malgache créée par lui est parfaitement organisée, bien disciplinée et remplie de bonne volonté. »

LES FOUILLES EN EGYPTE

Les résultats de la dernière campagne d'exploration de M. Maspero en Egypte eut été des plus fructueux.

Il a eu la bonne fortune de tomber, à Thèbes sur une sépulture absolument intacte de la 20e dynastie. Les sépultures données comme intactes par les Arabes ne le sont jamais ; la chose est bien connue. Mais, dans cette circonstance, on a pu s'assurer que rien n'avait été touché avant l'arrivée de M. Maspero. Les cachets des prêtres sur les portes étaient intacts. La tombe était au nom d'un fonctionnaire gardien de la nécropole. Ces gardiens avaient la surveillance d'un quartier ; ils étaient considérés comme les majordomes du roi enseveli dans leur circonscription : ils avaient la charge de faire régner l'ordre autour du prince parmi le peuple des morts. Ces gardiens étaient constructeurs, architectes et graveurs d'inscriptions. On n'a pas été surpris de trouver à côté de son cercueil une esquée, un niveau de maçon, des équerres, des ciseaux, tous les outils de sa profession.

Dans la chambre il y avait aussi deux traineaux destinés au transport des momies et des sarcophages, toute une série de meubles (caisses à linge, à statuettes funéraires, à offrandes), de grandes vases, au nombre de treute, ornés de peintures et de dessins ; un grand ostracon (morceau de calcaire sur lequel est écrit le commencement d'un roman dont le texte, jusqu'alors incomplet, existe au musée de Berlin. Il est évident que la sépulture était considérée comme la demeure dans l'intérieur de laquelle le défunt avait à passer une vie nouvelle et qu'on y accumulait tout ce qui pouvait servir aux occupations habituelles du mort ou contribuer à son agrément.

Les fouilles de Louqsor ont avancé. Le consul anglais, qui a fait une résistance désespérée à l'expropriation, a été invité par qui de droit à ne pas prolonger cette résistance ; le champ serait entièrement libre par les travaux de déblaiement complet du temple si, au dernier moment, quelques membres de la famille propriétaire de la mosquée n'avaient élevé des prétentions à une indemnité qu'il n'a pas été possible de leur payer,

A Akmim, on a étudié, non sans peine, quelques-uns des 10 ou 12,00 graffiti tracés sur un énorme rocher de toutes les époques, depuis les premières dynasties jusqu'au temps de la monarchie des Lagides et de l'occupation romaine. Akmim était un rendez-vous de chasse par lequel ont passé des milliers de générations, laissant sur le rocher le souvenir de leurs exploits cynégétiques. Il y a là pour les épigraphistes une mine à exploiter pendant longtemps encore.

Les fouilles ont continué autour du sphinx. M. Maspero, au lieu d'admettre l'opinion qui représente le monument comme taillé dans un rocher qui dominait la plaine, pense que le plateau a été évidé en une immense cuvette au centre de laquelle on a laissé sans l'entraimer le rocher qui devait être sculpté ensuite et prendre la forme que nous lui voyons. Le sol, grâce aux travaux de cette année, a baissé de 16 mètres tout autour du sphinx ; il suffira de quelques soudages maintenant pour s'assurer s'il repose sur un piédestal, conformément à la représentation qui existe sur une très ancienne stèle.

M. Maspero rend nn compte détaillé du dépouillement des momies dont nous avons déjà parlé. Il explique le retard apporté à cette opération par la nécessité où il était de faire, au préalable, les économies qui devaient permettre de construire les vitrines pour les momiés royales de la cachette de Déir-el-Bahari. Sur le bureau de l'Académie, M. Maspéro dépose le procès-verbal du dépouillement, signé du Khédive, ainsi que des photograhies, reproduisant les traits des princes dégagés de leurs bandelettes. La tête de Séti Ier est d'une parfaite conservation. La tête de Baskenen, tombé sur le champ de bataille dans une guerè contre les Hycsos, portent des blessures qui racontent d'une manière saisissante les derniers moments du roi.

Un terrible coup de hache a entamé d'abord le temporal, un second coup lui a ouvert le crane et l'a abattu sur le sol. Une lutte s'est sans sans doute engagée autour de son corps, et c'est pendant que le roi gisait à terre, sur le dos, qu'il a reçu le coup de dague au-dessus de l'arcade sourcilière ; l'arme a brisé l'os frontal et a pénétré dans la cavité du crane, ce qui n'a été possible qu'à la condition que la tête fut appuyée contre le sol. Des traces de putréfaction commençante indiquent que le cadavre a été soumis tardivement aux pratiques de l'embaumement.

Enfin, parmi ces momies royales, il y en a une sans nom, qui était comme noyée dans une couche de natron. C'est celle d'un personnage, âgé de vingt-cinq ans environ, dont les membres sont convulsés et la tête exprime une horrible douleur. Il a dû être placé vivant dans l'appareil funèbre. Il y a là un mystère de harem ou de complot qui ne sera jamais peut-être éclairci.

Les tribulations d'un colis

A LA DOUANE

Le *Temps* a publié le récit suivant dont la vraisemblance ne peut, malheureusement, être mise en doute :

J'avais souvent entendu parler de l'administration française ; j'en avais souvent parlé moi-même. Je croyais la connaitre. Je ne la connaissais point. Je la connais depuis hier. C'est vraiment une merveille.

Je l'ai vue à l'œuvre à la douane de la gare de Lyon. Non point dans une circonstance exceptionnelle. Non ; mais dans l'exercice ordinaire de ses fonctions. Il s'agissait de la chose la plus ordinaire du monde, de retirer un colis venant de Constantinople. Ce que je vais raconter n'apprendra donc rien à ceux à qui pareille affaire est arrivée ; le récit pourra amuser les autres et les déterminer suivant leur nature ; s'ils redoutent les ennuis ils se garderont de la douane comme de la poste ; s'ils sont curieux d'observer le formalisme français, ils profiteront, au contraire, de la première occasion d'aller la voir opérer Pour une fois, le spectacle en vaut la peine.

J'avais un colis à retirer, un modeste colis, deux tapis et trois portières dans une petite balle. J'avais reçu un avis de la gare, j'aurais pu charger la compagnie du chemin de fer du retrait de la douane seulement, il m'aurait fallu attendre deux ou trois jours, et j'étais presse de voir mes tapis et mes portières. Je suis allé les réclamer. La douane est très loin, très loin, dans une région inconnue des Parisiens, bien au-delà de la gare où l'on prend le train. Les bureaux en sont d'un côté d'une grande cour, et de l'autre s'étendent en longs alignements, sans physionomie, les magasins de marchandises. Je m'étais arrangé de façon à arriver vers onze heures du matin. Je calculais qu'en dix minutes, un quart d'heure, au plus, le temps d'ouvrir la balle, d'en vérifier le contenu et de le peser et ce serait fini, et que je serais rentré pour déjeuner.

Tout d'abord on m'envoie au bureau des déclarations avec ma lettre d'avis. Un employe me la prend et me donne en échange un modèle de déclaration, après y avoir inscrit les indications propres à faire reconnaitre mon colis. Si vous voulez bien, nous compterons au fur et à mesure les employés et les papiers qui figureront dans cette véridique histoire. Pour l'instant cela nous fait un employé et deux papiers. Bien !

On me dit : « De l'autre côté de la cour, le troisième escalier à gauche. »

Cette immense cour déserte faisait penser au Sahara. Le soleil y était de plomb et le pavé vous brûlait les semelles pendant qu'on traversait.

Un deuxième employé me reçoit. Celui-là portait la marque P.-L.-M. sur sa casquette. Il prend mon papier et se met à chercher ma balle à travers le magasin, une salle qui n'en finit plus et dont le vide énorme vous écrase de son silence. J'y étais seul réclamant, et je m'en réjouis en pensant que les choses iraient très-vite. L'employé P. L. M. roule ma balle jusqu'à une bascule installée devant un vitrage qui portait cette inscription. « Bureau des vérificateurs ». Tandis qu'il l'éventre, un homme sur la tête duquel le peigne ne s'était jamais promené, sort du vitrage. Troisième employé, le seul que je n'aie point trouvé parfaitement aimable parmi tout ceux que j'ai vus ; et on va voir si j'en ai vu. — Il y a du coton, dit le deuxième employé en examinant mes portières. — Ce n'est pas possible, réplique le troisième. Et les voilà qui allument des allumettes, qui mettent le feu aux bouts qui pendent à l'envers de l'étoffe et qui flairent l'odeur du roussi. L'employé à la tête hirsute, battu, grognait dans sa barbe : — Drôle d'idée de broder du coton sur de la laine ! Il paraissait très vexé : les tissus laines et coton payent moins que les tissus tout laine. Cela aurait dû lui être bien égal, mais il était vexé tout de même.

Un quatième employé avait surgi, je ne saurais dire d'où. Il me demanda mon modèle de déclaration, que l'employé P.-L.-M. lui passa, et il s'en alla à un petit pupitre fixé contre la cloison de bois du magasin pour écrire la quantité et la qualité des marchandises, que l'employé à la tête hirsute lui dictait. Puis, me rendant le papier, il me montra les bureaux de la douane, de l'autre côté de la cour, et m'invita à passer au bureau d'enregistrement des déclarations.

Avant de m'embarquer à travers le Sahara, je demandai à l'employé P.-L.-M. s'il consentirait à recoudre ma balle. Il me considéra avec un étonnement goguenard.

— Oh ! pas encore, monsieur, me répondit-il.

Il me vint le pressentiment que je ne déjeunerais peut-être pas à mon heure habituelle. Je retraversai la cour, où le soleil était toujours de plomb et où le pavé rôtissait toujours les pieds. L'homme du bureau d'enregistrement des déclarations, un cinquième employé, prit ma déclaration et en échange rédigea un bordereau de mes marchandises, troisième papier.

— Et maintenant, rendez-vous au magasin me dit-il.

Une vague inquiétude m'envahissait ; il paraissait vouloir garder le bordereau et il me semblait que si, au milieu de toutes ces formalités, je restais un moment sans papier, c'en était fait de ma pauvre balle, je ne l'aurais jamais plus. Je réclamai donc mon papier. Il me fallait mon papier,

— Impossible, monsieur, me répondit doucement mon cinquième employé, il faut que ce soit le planton qui le porte au magasin.

— Mais, puisque je dois retourner au magasin, pourquoi ne le porterai-je pas moi-même ?

— Monsieur, le règlement s'y oppose formellement.

J'etais tout à fait ahuri. J'essayais de deviner pourquoi le règlement me séparait si durement de mon bordereau ; je n'y parvenais pas. J'entrepris de nouveau la traversée du Sahara, un Sahara sans chameau et encore plus dépourvu de rafraichissements que l'autre. Il était midi. Plus heureux que moi, le planton était allé déjeûner. Je m'assis, désespéré, sur mes tapis, avec la conscience que ça ne finirait plus.

L'employé P.-L.-M. vint heureusement à mon secours. Il m'avait pris sous sa protection, il était fier d'avoir découvert le coton dans mes portières il espérait une bonne gratification ; il était très gentil. Il envoya un garçon de magasin chercher mon bordereau ; c'est le sixième personnage que ma pauvre petite balle mit en branle. Il revint avec un septième employé, un gros monsieur de bonne mine, qui reprit l'examen de mes tapis et de mes portières ; il les repesa, il ralluma des allumettes, il rebrûla des bouts de fil, il reflaira l'odeur du roussi, il refit tout ce qu'avait fait l'employé à la tête hirsute. Alors, à quoi avait-il donc servi, l'employé à la tête hirsute ? L'employé hirsute avait vérifié mes marchandises, et le gros monsieur vérifiait l'employé hirsute. Tout était en règle ; il ajouta sur le bordereau à la désignation des marchandises le montant des droits que j'avais à acquitter, et un huitième employé, armé d'un pinceau, d'un pot de couleur rouge et d'un passe-partout, s'approcha pour mettre une marque sur la balle,

Je respirai.

— Maintenant, passez à la caisse, me dit-on en me montrant encore les bureaux de la douane dans le lointain.

Nouvelles pérégrinations à travers la cour sous un soleil d'Afrique, sur le pavé brûlant. Je trouve au bureau du receveur un neuvième employé qui me dresse une quittance de 42 francs. Quatrième papier ! Mais ce receveur ne reçoit pas ; quand je veux lui passer l'argent, il me renvoie au guichet n° 3. Au guichet n° 3, dixième employé et cinquième papier. C'est une nouvelle quittance, dans laquelle il n'y a de plus que dans l'autre que cette mention : Statistique commerciale : 10 centimes. Je crois ne pas beaucoup à la statistique depuis qu'étant allé voir à Rome le commandant Bodio, directeur du service de statistique du royaume, un des staticiens les plus réputés de l'Europe, il commença honnêtement la conversation par ces mots : « Posons d'abord en principe qu'il n'y a pas de statistique exacte. » Mais dix centimes pour la statistique ce n'est pas ruineux, et j'avais un papier de plus par dessus le marché. Et puis, bien que l'estomac me tiraillât très fort, tant de papiers, tant d'employés, tant de démarches, tant de temps pour retirer un modeste colis et pour faire toucher 42 francs à l'Etat, cela commençait à m'intéresser comme quelque chose de tout à fait remarquable en soi.

Ce dixième employé ne voulut pas plus toucher que le neuvième. Comme je lui allongeais mon argent contre sa quittance, il me renvoya au guichet numéro 5. Le onzième employé qui se cachait derrière ce guichet devait être un philosophe. Sa vitre rabattue ne laissait voir qu'une main serrée autour d'un fourneau de pipe et un immense registre étalé. Il me fit un récépissé où était relaté le détail des innombrables opérations auxquelles je venais d'être soumis et dans lequelle, à la somme que je devais à l'Etat, il ajouta celle que je devais à la Compagnie. C'était mon sixième papier. Il consentit à recevoir mon argent. Puis il m'invita à signer sur son registre. Celui-ci étant lourd et long à manier, il avait inventé une façon originale d'épargner sa peine et le temps du public ; il le faisait signer à l'envers pour n'avoir pas à remuer le registre. Je lui sus gré de cette invention.

Enfin j'avais payé et j'avais entre les mains quatre papiers dûment timbrés et paraphés ; mon bordereau, mes deux quittances et mon récépissé. Je m'élançai, joyeusement cette fois, à travers la cour, et en tombant au milieu du magasin je criai à mon ami, l'employé P.-L.-M. :

— Dieu merci, c'est fini.

Il me sourit avec compassion.

— Oh ! pas encore, monsieur, me dit-il pour la seconde fois.

Il avait recousu ma balle. Elle était là qui m'attendait. Qu'y avait-il donc à faire encore ? Il y avait à demander le visa du garde-magasin de l'Etat. Douzième employé. C'était un bon vieillard logé dans une cage en verre au milieu de la vaste salle. Il examina avec soin mes papiers, griffonna un paraphe sur l'un, frappa d'un timbre l'autre et me dit : « Maintenant, allez au bureau des laisser-passer ».

J'étais résigné à tout. J'allai au bureau des laissez-passer, installé un peu plus loin dans le magasin. Il n'y avait personne. Je revins auprès du vieillard et je heurtai de ma canne sa cage de verre. Il souleva la vitre de guillotine de son guichet et, quand je lui eus expliqué mon embarras :

— Ceci n'est plus de notre service, me dit-il sèvèrement, c'est un bureau de la compagnie.

Et il laissa retomber la vitre d'un coup sec. Je fus repris par le désespoir. Il était midi trois quarts, j'étais à trois quarts d'heure de chez moi et j'étais attendu à déjeûner à midi. Le vieillard m'observait à travers ma cage de verre. Il me trouva sans doute une tête de brave homme, car il s'émut, il sortit et m'offrit pour me tirer de peine de chercher avec moi l'employé du bureau de laissez-passer. Le treizième ! Ce chiffre ne me porta pas malheur, car nous le trouvâmes promptement.

Ce treizième employé me remit un septième papier dont la phrase essentielle était ainsi conçue :

« Laissez passer la voiture de M. B..., chargée d'un colis à l'adresse de lui-même. »

Cette fois, vous pouvez partir, me dit mon ami le P.-L.-M. avec l'amabilité d'un homme qui compte sur votre reconnaissance.

Il me fallut cependant subir un quatorzième employé encore : un employé en uniforme vert, qui avait assisté en curieux à tous mes ennuis, ce qui ne l'empêcha pas de regarder avec soin si la marque à l'encre rouge qu'il s'était aidé à mettre était toujours bien à sa place. Il parcourut avec non moins d'attention mes papiers et les raya l'un après l'autre d'un paraphe à tire-bouchon qui ne figurait aucun caractère connu. Puis il tira une clef de sa poche, la fit tourner dans un gros cadenas, souleva un verrou démesuré et ouvrit une porte sur la cour. Plusieurs autres portes étaient déjà ouvertes, mais, vous comprenez, ces portes ne valaient rien, ce n'était pas les portes de l'administration ; la porte au cadenas était la seule bonne, et c'est de là que mes deux tapis et mes trois portières passèrent enfin dans ma voiture.

Au sortir de la cour, traversée pour la sixième fois, un homme en uniforme vert me donna des transes en s'approchant de nous. C'était un employé de l'octroi ; il se contenta d'examiner mes papiers à son tour, il n'y mit aucun paraphe. A l'entrée de la gare, le portier me réclama mon laissez passer, je le tendis à ce seizième employé, et en deux tours de roue nous fûmes en pays libre. Alors j'étendis amoureusement la main sur mon colis et je sentis les douceurs de l'état de propriétaire.

A Constantinople, d'où venaient les tapis, les formalités de la douane sont extrêmement simplifiées. Le drogman qui s'est emparé de vous sur le bateau vous demande : — Voulez-vous payer à la douane ou au douanier ? Vous vous informez de la différence. Le drogman vous apprend que la douane retiendra vos malles plusieurs jours et vous coûtera très cher, tandis que pour un demi-medjidié, soit 3 francs, le douanier vous lâchera tout de suite. Vous n'hésitez pas. Le douanier vous fait ouvrir un de vos colis, le drogman lui jure que vous n'avez rien à déclarer.

Le douanier plonge la main dans vos effets, le drogman plonge la sienne à la suite en se donnant l'air de vouloir réparer le désordre, les deux mains se rencontrent par hasard et la pièce de 48 sous de l'infidèle passe entre les doigts du croyant. — En effet dit le douanier, vous n'avez rien à déclarer. — J'avais l'honneur de vous le dire, réplique le drogman. Bien entendu, c'est en turc que s'échangent ces politesses. Cette transaction est d'un incontestable agrément pour le voyageur. Je ne souhaite point cependant que les choses se passent de même en France. Ce que l'Etat de nous prendrait pas comme taxe de douane, il le rattraperait par quelque autre impôt. Autant payer d'une façon que de l'autre. Mais, entre cette simplicité ottomane, et cette complicité française n'est-il point de moyen terme ? Sept papiers à prendre, seize employés à subir, deux heures à perdre pour un colis, c'est vraiment beaucoup.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'EXPORTATION DES EFFETS CONFECTIONNÉS EN 886

Le commerce de nos places suivra avec attention les progrès accomplis par l'industrie des vêtements confectionnés avec laquelle il a une grande corélation et une incontestable communauté d'intérêts.

Voici ce que dit, à ce sujet, l'un de nos confrères, *Le Sémaphore* de Marseille. Nous extrayons de son article tout ce qui a trait aux tissus en laine :

« L'industrie des vêtements confectionnés s'est progdigieusement développée en France depuis vingt-cinq ans. D'abord restreinte à la consommation intérieure, elle n'a pas tardé à rechercher des débouchés et c'est ainsi qu'elle est parvenue à atteindre un chiffre d'exportation assez considérable et qui tend à s'accroitre d'année en année.

» Pendant les six premiers mois de cette année, les quantités d'effets conditionnés, pour hommes expédiées à l'étranger, en Algérie et dans les colonies se sont élevées à 1 million 328.732 kilog. représentant une valeur de 10.536.815 francs, tandis que, pendant la période correspondante de l'an dernier, le chiffre de ces mêmes exportations n'avait été que de 865.912 kilog., ayant une valeur de 6.806.682 francs. »

L'auteur de l'article en question établit par un tableau les quantités exportées pendant les six premiers mois de l'année courante avec l'indication des pays de destination.

	Confections pour hommes	*Confections pour femmes*
Angleterre	55.300 k.	42.643 k.
Belgique	10.033 »	28.351 »
Allemagne	71.240 »	24.987 »
Suisse	12.192 »	24.321 »
Etats-Unis	7.015 »	17.118 »
Brésil	9.800 »	3.722 »
République Argentine	67.488 »	6.412 »
Chili	8.598 »	3.488 »
Algérie	310.286 »	12.276 »
Autres pays	773.780 »	47.932 »
	1.328.732 k.	214.157 k.

Et il termine par les commentaires suivants :

« Il est intéressant de voir que l'Algérie absorbe » presque un quart du mouvement général de l'exportation des effets confectionnés pour hommes ; » l'Allemagne vient en seconde ligne et en troisième » la République Argentine qui entretient des relations » commerciales si suivies avec notre place. »

Quant à cette dernière destination nous aurions quelque droit à exiger mieux encore, nous lui enlevons la grande partie des laines provenant des éleveurs de ce pays.

« En somme, on voit que l'industrie de la confection » prospère, en maintenant le bon goût de sa coupe, » comme la variété de ses étoffes, le choix des dessins » et le soin de la couture. C'est là encore un exemple » de ce que l'industrie française peut faire, en présence de la concurrence étrangere, lorsqu'elle est » dirigée par des hommes intelligents qui savent se » plier aux besoins des pays divers avec lesquels ils » entretiennent des rapports, qu'ils s'efforcent, par » tous les moyens possibles, d'étendre de plus en plus » au prix, souvent, des plus grands sacrifices, qui leur » importent peu, en définitive, si leur entreprise est » couronnée par le succès. »

L'INITIATIVE DES COMMERÇANTS ALLEMANDS

Un bulletin commercial allemand, dont nous avons donné les principaux extraits dans un précédent numero, se termine par ces lignes :

« Une nouvelle bien intéressante pour les exportateurs allemands, nous arrive de New-York : Un grand nombre de négociants ont résolu d'y établir une Chambre de commerce allemande. »

Pourquoi, de notre coté, ne chercherions-nous pas à créer dans tous les grands centres d'importation, comme celui de New-York, des représentants officiels des intérêts commerciaux de la France ?

Il y a encore là une lutte à soutenir !

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LILLE

Candidats indépendants au Conseil général :

Canton Lille-Ouest, M. G. Lemaitre, ancien brasseur, ancien juge au Tribunal de commerce.

Canton Lille-Centre, M. Charles Delesalle, négociant.